



Pour réaliser une demande de raccordement au réseau gaz naturel :

- 1) Contacter l'Accueil Caléo:
- par simple appel au **03.89.62.12.12**

Vous conviendrez d'un rendez-vous avec un de nos conseillers qui étudiera en fonction de vos besoins votre demande de raccordement.

- 2) Ce conseiller vous adressera une offre de raccordement correspondant à l'étude personnalisée réalisée avec vous.

- 3) Dès l'acceptation de cette offre, Caléo s'engage à réaliser les travaux de raccordement dans les 6 semaines suivant la réception de votre accord, pour un branchement sur réseau existant et sous réserve de l'obtention des autorisations administratives éventuelles.

Ces travaux comprennent la réalisation d'un branchement sur la canalisation existante, la liaison au coffret de comptage fourni par Caléo et la pose du compteur.

La pose du coffret de comptage, à installer en limite de propriété selon nos modalités techniques, peut être réalisée par Caléo ou un professionnel compétent. La liaison entre le compteur et votre installation gaz est à réaliser par vos soins, conformément à la réglementation en vigueur.

- 4) Votre nouvelle installation gaz devra faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité validé par un organisme agréé. Ce certificat identifie l'adresse de l'installation et atteste que votre installation intérieure est conforme à la réglementation en vigueur dans les bâtiments d'habitation, il est obligatoire.

- 5) Dès que l'installation est terminée et que ce document dûment visé est en votre possession, vous contactez le fournisseur de votre choix, pour la mise en service du compteur gaz.